

**Association
créée en 1905**



LYON OLYMPIQUE ECHECS

Vainqueur de la Coupe d'Europe 1993 et 1994
Champion de France 1^{ère} Division 1990 – 91 – 92 – 93 – 94 – 95
Vainqueur de la Coupe de France 1972 - 91 – 94 – 95
Roi du Top des Clubs 1991 – 93 – 94 – 97 – 98 – 99

2017/2018, en relation avec plus de 50 établissements de la Métropole de Lyon :
EHPAD, Foyers logement, Hôpitaux, Maisons d'arrêt
Institutions pour personnes en situation de handicap
Établissements de non et mal voyants, lycées, collèges, écoles élémentaires et maternelles

**Membre Fondateur
du PSEJE**



Compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du Lyon Olympique Échecs qui s'est déroulée le lundi 12 juin 2017 à 19h15 au siège (Accueil et pointage des pouvoirs à partir de 18h – Début de l'assemblée à 19h15).

L'Assemblée Générale ordinaire débute à 19h30, le Président Xavier POPELER commençant par l'allocution de bienvenue habituelle. Il rappelle que cette Assemblée fait suite à celle du 18 mai dernier, où surprise, nous étions que 30 présents ou représentés (il fallait être 42 pour avoir le quorum). “- Nous avons donc refait cette Assemblée Générale dans la foulée sur le même ordre du jour et donc avec les mêmes documents.”

Le quorum n'est toujours pas atteint avec 38 présents ou représentés mais lors d'une 2ème assemblée qui fait suite à la première, celui-ci n'est plus obligatoire selon nos statuts. “- Nous pouvons donc valablement délibérer **indique le Secrétaire Jean-Arnaud NIEPCERON.**

Les membres du Comité Directeur présents à cette assemblée sont :

Xavier POPELER (Président), Lionel BUDACI (Trésorier), Jean-Arnaud NIEPCERON (Secrétaire Général), Nicolas FAYEL, responsable du secteur Handicap, ce dernier n'est pas tout à fait élu au Comité Directeur du LOE car coopté au cours de cette année 2017 par le Comité Directeur du LOE mais pas encore élus par notre Assemblée, souveraine.

Les membres du Comité Directeur absents à cette assemblée mais représentés sont :
Arnaud HARISLUR et Julien ZIMMER.

Les membres du CD absents et qui ne sont pas tout à fait élus au Comité Directeur (car cooptés au cours de cette année 2017 par le Comité Directeur du LOE mais pas encore élus par l'Assemblée souveraine) : Philippe BRON et Bernard SIRET.

Commissaire aux Comptes ou/et Expert Comptable :

Nous n'avons plus de CAC étant dans la fourchette de moins de 153 000 € de subventions annuelles. Nous avons un Cabinet d'expertise comptable (SEGECO) pour notre bilan et l'édition de nos fiches de paie.

Salariés présents (CDD) : M. Arthur GAZEL , salarié attitré du Pôle Social et Éducatif du Jeu d'Échecs (PSEJE) et détaché en partie pour cause de mutualisation au Lyon Olympique Echecs.

Service Civique présent : Mlle. Kim CALZADOCUQUERELLA.

Personnes présentes ayant un statut d'indépendant (consultant, auto entrepreneur, etc.) : M. Christophe LEROY.

Salarié excusé : Mme Sylvie LEROY-CREMILLIEU (Animatrice et accueil – CDI – 24 heures).

Le Secrétaire, M. Jean-Arnaud NIEPCERON, rappelle qu'avant cette assemblée ont été distribués les documents suivants :

- Compte rendu de la précédente Assemblée Générale (8 novembre 2016).
- Ordre du jour de l'Assemblée du lundi 12 juin 2017
- Pouvoir en cas d'absence pour cette AG du lundi 12 juin
- Liste des membres du Comité Directeur 2017.
- Liste des salariés (CDI et CDD) et auto-entrepreneurs du Lyon Olympique Échecs prévus pour la saison 2017/2018.
- Compte de résultat 2016 et bilan 2016 (1er janvier au 31 décembre).
- Budget prévisionnel 2017 et budget prévisionnel 2018.
- Annexe 2016 – Rapport du Trésorier Lionel BUDACI

- Résultats des 4 équipes adultes,
- Résultats des 3 équipes jeunes.
- Résultats des 2 équipes Féminines.
- Résultats des Coupes saison 2016/2017 (Parité, de France, Loubatière et 2000).

- Résultats individuels LOE au Championnat de France des Jeunes 2017 : Benjamins (Eustratiou Housni), Poussines (Benyahia Kenza), Petites-Poussines (Benyahia Ines).

- Inscriptions pour la saison 2017-2018
- LOE annonce Journal Officiel, déménagement et statuts
- Règlement Intérieur du LOE

1) Validation du compte rendu de la dernière Assemblée Générale (mardi 8 novembre 2016).

Le Secrétaire Général, M. NIEPCERON demande s'il y a des remarques sur ce compte rendu.

M. Thierry BARBARA, adhérent, demande à vérifier les pouvoirs de cette précédente assemblée électorale (8 novembre 2016). On va lui chercher les documents qu'il va consulter durant cette assemblée.

Aucune remarque n'est formulée sur le fond de ce compte rendu.

Le résultat du vote est de 33 pour – 2 contre – 3 abstentions

2) Bilan moral saison 2016/2017 : le bilan moral sera suivi d'un vote.

Xavier POPELER présente le Bilan Moral 2016.

a) Maintien de l'ouverture des locaux du 5 place du Marché 69009 Lyon aux horaires habituels.

Au 31 août 2013 : 308 joueurs (168 licences A et 140 licenciés B loisirs)

Au 31 août 2014 : 334 joueurs (156 licences A et 178 licenciés B loisirs)

Au 31 août 2015 : 364 joueurs (176 licences A et 188 licences B loisirs)

Au 31 août 2016 : 366 joueurs (181 licences A et 185 licences B loisirs)

Au 30 mai 2017 : 333 joueurs (202 licences A et 131 licences B loisirs) reste encore 3 mois sur 12 pour battre notre record de 2016 !! (Par contre déjà une nette progression des licences A compétitions = + 11% !) / Note de la rédaction, au 31 août 2017, fin de la saison sportive nous sommes arrivés à un total finalement de 368 licenciés, battant donc bien le record du nombre de licenciés durant 5 ans durant.

Puis le Président POPELER présente toutes les actions du club.

Actions dites internes :

b) équipes adultes, résultats.

c) équipes jeunes, résultats.

d) cours (mercredi, vendredi et samedi),

14 stages et animations jeunes et adultes sont organisés annuellement au sein du club.

La vie quotidienne d'un club ouvert 6 jours sur 7 (**333 personnes concernées – avec nos 131 licenciés loisirs - nos 202 licenciés compétitions dont environ 174 adhérents cotisants au 30 mai 2017 contre 171 au 31 août 2016 et 160 au 31 août 2015**).

L'organisation de dizaines de tournois tout au long de l'année dans les locaux de notre association).

e) bilan du 11^{ème} Trophée International de Lyon du lundi 26 décembre au vendredi 30 décembre 2016 et de nos différents jumelages (Marrakech, Francfort, Leipzig, Canton, Turin, Barcelone).

f) le bénévolat et la politique salariale pour toutes ces actions internes : restructuration nécessaire et qui se poursuit depuis juillet 2010 : 175 établissements scolaires en gestion presque directe jusqu'en 2012 à 2014 par le LOE puis gestion qui s'effondre progressivement avec l'abandon total de l'accompagnement éducatif par l'Etat croisé avec le dispositif des nouveaux rythmes scolaires. Ainsi 20 établissements tout ou plus à présent sont gérés par notre association au niveau des Echecs.

Actions dites externes :

g) animations extérieures (prestations de service sous forme de cours) auprès d'environ 20 établissements divers (800 personnes initiées par nos animateurs sur Lyon et plusieurs autres milliers dans les centres familiaux CCAS EDF).

h) antennes du Lyon Olympique Echecs (LOE) ou du Pôle Social et Éducatif des Echecs (PSEJE) :

- Bilan de la section de Lyon 7ème à la Bibliothèque Municipale de Lyon 25 rue Béchevelin 69007 Lyon (section PSEJE). Le PSEJE est basé à Lyon 5ème.

- Bilan de Lyon 4ème à la Maison des Associations 28 rue Denfert-Rochereau 69004

Lyon (section LOE).

Le Président demande s'il y a des questions sur le bilan moral ? Des remarques ou des oppositions ?

Quelques voix s'élèvent pour indiquer que ce serait bien si les joueurs de l'équipe 1 pouvaient passer plus souvent au club pour venir jouer avec les adhérents au moins les vendredis et samedis soir ou une belle ambiance a été créée de 18h à 22h30.

On passe ensuite au vote du bilan moral :

Vote de l'approbation du bilan moral 2016 :

pour	32	abstention	5	contre	0
-------------	-----------	-------------------	----------	---------------	----------

3) Bilan financier 2016

Point sur divers partenariats (Parrainage, Sponsors, Associations) :

- Point sur les partenaires financiers privés.
- Point sur les soutiens des collectivités locales.

Soutien et relation avec :

- le Comité Rhône et de la Métropole de Lyon Échecs
- la Ligue Auvergne Rhône-Alpes des Échecs
- la Fédération Française des Échecs
- le Pôle Social et Éducatif des Échecs (PSEJE) et salarié Arthur GAZEL / Convention financière LOE/PSEJE du 1er juillet au 31 décembre 2016 puis du 1er janvier au 31 décembre 2017.
- l'Association Huntington Avenir (AHA),
- création de l'association « Les Amis du Pennonage de Lyon Vaise la Grande Claire » dont le siège social est dans nos locaux.
- Lecture du rapport financier du Trésorier (voir le rapport de gestion joint et le bilan 2016).
- Vote de l'approbation des comptes 2016 par les membres de l'Assemblée Générale.

C'est le Président POPELER qui évoque dans un premier temps le bilan financier 2016 puis il donne la parole au Trésorier Lionel BUDACI.

M. BUDACI rappelle que l'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016. Il souligne que les produits d'exploitation sont de 192 091,38 € et dégagent un excédent de +13 161,32 €.

Il indique les principaux faits : “- Comme en 2016 l'association a rencontré des difficultés financières qui l'ont amené à revoir son fonctionnement. Ces difficultés, qui vont se poursuivre en 2017, devraient être surmontées avec un plan de trésorerie de nouveau rigoureux. Elles sont dues dans les grandes lignes :

- à des fonds associatifs négatifs élevés (au 31 décembre 2016 ils étaient de moins 35 549 € contre 48 710 € au 31 décembre 2015 ; redressement donc).
- à la facturation des charges locatives de notre ancien local du Vieux Lyon au Palais de Bondy. Le reliquat est à présent de 7 000 € (nous en avons réglé une partie en 2016 et la facture s'est retrouvée minorée d'environ 17 935,77 € ce qui explique en grande partie notre

redressement). Notez que nos charges annuelles sont à présent d'environ 4 500 € dans notre nouveau local contre 8 000 € autrefois.

- à la disparition de la subvention de la Métropole de Lyon comprise entre 1 500 € et 940 € suivant les années.
- à la diminution des subventions de la région Auvergne Rhône-Alpes (4 000 € en 2014, 3 000 € en 2015 et 2 000 € en 2016).
- à la diminution progressive puis la disparition des subventions dans le cadre de l'accompagnement éducatif scolaire (État) et du CNDS (État) :
 - 42 845 € en 2011,
 - 26 255 € en 2012,
 - 16 700 € en 2013,
 - 8 500 € en 2014 (dont 5 000 € pour le fonctionnement du club et pour nos actions liées aux féminines et à la santé et 3 500 € pour la consolidation de nos deux CDI),
 - 1 500 € en tout et pour tout pour notre exercice 2015 (aussi faible que lors de notre exercice 2001 et au début de la reconnaissance du Jeu d'Échecs par le Ministère de la Jeunesse et des Sports).
 - 0 € en 2016 avec en sus plus aucune subvention pour les Echecs au Féminin.

Pour ces 2 subventions de l'Etat, l'année 2017 semble être sous les mêmes auspices. Nous avons tout de même déposé des dossiers de subventions et nous sommes, au 30 mars 2017, dans l'attente. Notons que nous avons appris que plus de 10 clubs d'Échecs des départements de l'Ain, la Loire et du Rhône ont abandonné toute demande et que sur un peu plus de 40 clubs seuls 4 tentent encore leur chance... C'est donc bien la fin d'une époque où il faudra inventer ou/et réinventer nos fonctionnements associatifs...

Notons encore que ces subventions servaient à financer des CDD mais aussi une partie de nos CDI qui intervenaient, via ce dispositif, dans différents établissements scolaires. Heureusement le soutien de notre Députée, Mme Gilda HOBERT, à hauteur de 9 000 € pour 2016 a été vivement apprécié et a été un soulagement nous permettant d'assumer une partie de nos actions et donc notre exercice budgétaire 2016.

Notre banque principale n'a pas changé d'attitude en 2016 et a poursuivi sa politique de non découvert pour notre association (depuis juillet 2013), accentuant fortement la pénibilité de notre gestion avec évidemment des frais bancaires et autres pénalités d'un total de 5 359,74 € répartis comme suit :

- 1 794,18 € intérêts bancaires (compte 661 600),
- 984,85 € frais CGA affacturage (compte 627 500),
- 581,46 € frais d'actes (compte 622 700),
- 1 999,25 € pénalités diverses dont huissier ; Urssaf principalement (compte 671 200).

Le Trésorier BUDACI donne des informations générales complémentaires et indique

que devant ces alertes budgétaires voici les mesures qui nous ont permis de tenir pour 2016 :

- Poursuite de l'octroi de concours bancaires (avance de la subvention 2016/2017 de la ville de Lyon à hauteur de 50% sur 2016).
- Notre salarié principal, Monsieur Jérémie BELDA, (coût de 27 000 € TTC annuellement) nous a proposé une rupture conventionnelle fin mai 2016. Elle a été effective le 31 août 2016.
- Des adhérents, percevant nos difficultés, ont participé à une avance de trésorerie à hauteur de 11 500 € en 2016 (taux 0) et comptent sur un remboursement fin octobre 2017 (avances actées dans les comptes 2016 en votre possession).
- Nous avons changé de photocopieur en janvier 2017 (en location et plus un crédit bail). Notre ancien appareil, de 6 ans et demi, a été revendu 1 200 €, en 2016, et nous en avons

profité pour renégocier à la baisse notre coût copie unitaire.

- Un contrôle URSSAF a été réalisé en 2016 pour les années 2014 et 2015 : aucun redressement n'a été effectué et donc rien n'a été signalé après ce contrôle.

Simultanément, toujours en 2016, nous avons monté encore en puissance nos animations un peu partout dans la Cité (nous sommes l'association, sur les 940 clubs d'Échecs français, qui organise le plus d'actions Échecs sur son territoire).

L'ensemble de notre organisation montre d'ailleurs une montée de notre Chiffre d'Affaire en Interne (les comptes 75) : 2015 avait été un record ; 2016 est un nouveau record (convivialité de nos nouveaux locaux et volonté affichée de notre équipe à aller de l'avant).

Enfin pour la première fois depuis 6 ans, malgré ces difficultés et des subventions ramenées à la portion congrue, nous avons réussi à corriger notre absence de fonds propres cette année. Notre résultat est excédentaire 2016 de + 13 161,32 € (au 31 décembre 2016 nos fonds propres associatifs sont de -35 549 € contre -48 710 € au 31 décembre 2015). Ce bon résultat est relatif tout de même puisqu'il est dû principalement à la diminution de nos charges locatives de 17 935,77 € que nous avons surestimées dans nos précédents bilans.

Puis le Trésorier BUDACI évoque les perspectives 2017 : - Elles sont complexes à entrevoir mais plus claires qu'en 2015 et 2016. En effet, il nous faut fonctionner avec de moins en moins d'argent public et donc surtout ne pas se projeter avec un optimisme (sportif) béat...

Ainsi il nous faudra être prudent dans nos dépenses avec nos équipes de Coupes :

- Coupe de France (1/4 de Finale cette année 2016),
- Coupe de la Parité (3ème de France en 2016),
- ou de Nationales 1 et 2 au Féminin (les subventions de l'Etat liées aux Féminines ont totalement disparu).

Le Pôle International et Jumelages doit aussi commencer à nous poser question même si l'Allemagne, l'Angleterre et la Chine semblent être nos prochaines mais peut-être dernières actions.

En effet nos résultats 2016, sportifs ou liés à l'international, restent remarquables, mais ont augmenté nos frais de déplacement ou de bouche.

Quoi qu'il en soit il nous faudra poursuivre la mutualisation de nos actions avec d'autres associations pour inventer et réinventer notre modèle : partenariat avec le Pôle Social et Éducatif du Jeu d'Échecs (PSEJE), l'Association Échiquéenne Pour les Aveugles (AEPA), la Direction Nationale du Handicap (DNH) et la Direction Nationale du Développement par l'emploi et la formation de la Fédération Française des Échecs (FFE), l'Association Huntington Avenir (AHA), qui est liée à une maladie orpheline, la CCAS (EDF, camps de vacances) : mutualiser nos réseaux et notre savoir-faire semble plus que nécessaire, dans ces temps très incertains...

Ainsi le Pôle "Handicap" et le Pôle "Animations" semblent être les plus utiles pour de nombreuses raisons dont donner un sens à toute cette effervescence financière. La recherche d'encore plus de convivialité avec encore plus d'adhérents semble plus que jamais d'actualité.

A l'issue du 1er semestre 2017, un nouveau point comptable précis devra être réalisé avec une réévaluation des possibilités qui s'offrent à nous concernant notre budget 2017 et 2018.

Messieurs CHAMPION, BARBARA et THEVENET, adhérents ont des questions sur le bilan financier.

M. CHAMPION indique que les comptes lui semblent clairs. Il aimerait le montant précis de la subvention municipale et comment est-elle versée ?

M. POPELER, Président, indique que la subvention municipale est de 42 000 €. Elle est votée en janvier de chaque année et est versée en 2 temps : 21 000 € en février sans la présentation des comptes puis le solde à la présentation des comptes de l'année précédente mais nous l'obtenions en partie en avance via un affacturage CGA (Société Générale) qui est une avance sur subvention. Cette subvention est votée via une convention d'engagement qui cours du 1er septembre de chaque année au 31 août de l'année suivante.

Le Président précise que donc tous les 4 mois nous pourrions prétendre à une avance de subvention comme suit :

- septembre à décembre = 14 000 €
- janvier à avril = 14 000 €
- mai à août = 14 000 €

Mais il indique que nous nous situons plutôt dans cette fourchette actuellement :

- juillet à décembre = 21 000 €
- janvier à mars = 10 000 €
- avril à mai = 10 200 €

Avec donc environ 900 € de frais CGA pour cette avance de 42 000 €...

Comme nous sommes déjà en juin 2017, M. BARBARA demande pour 2017 où en sont les avances que font les adhérents pour tenir le club car tout le monde sait que plusieurs le soutiennent de manière importante puisque notre association n'a droit à aucun découvert et à une absence conséquente de fonds propres...

Il est demandé à M. LEROY de fournir le document actuel du montant de ces soutiens passagers de nos adhérents à M. BARBARA durant cette assemblée mais il lui est aussi demandé de garder ces noms confidentiels.

M. LEROY indique que sur ce document 8 personnes sont indiquées. Ils ont apporté un soutien de trésorerie de 30 320 € à fin mai 2017.

M. BARBARA demande au Président POPELER s'il pense que ces 8 personnes vont être remboursés ? Et si oui dans quel délai ?

M. POPELER : - Nous attendons l'affacturage en juillet d'environ 21 000 € puis les avances de la CCAS EDF de 10 000 € en juillet puis encore 10 000 € en août. Cette trésorerie, comme chaque été, nous permet de passer.

M. BARBARA : Je vous demande s'ils vont être remboursés pas si la trésorerie du club va tenir.

M. POPELER indique que la moitié de ces 31 320 € devrait l'être avant la fin de l'exercice 2017 mais que la totalité est peu probable. Cet été nous les rembourserons en partie.

Un groupe de personnes redemande pourquoi un prêt bancaire de restructuration sur 5 ou 10 ans n'a toujours pas été fait alors qu'on se prend des frais bancaires astronomiques ?

Le Président indique que nous avons essayé deux banques : - On passe bien le premier entretien mais on n'arrive pas aux entretiens finaux suite à notre absence de fonds propres.

Plusieurs membres veulent qu'on vote déjà ce principe de prêt et qu'il faut déjà en passer par la.

Les membres du Comité Directeur acceptent ce principe et passent donc au vote la question suivante : - **Membres de l'Assemblée Générale, donnez-vous mandat au Comité Directeur du LOE de négocier un prêt de restructuration avec une banque à partir de l'exercice 2018 ?**

Avant ce vote des adhérents demandent : - Oui mais de quel montant ce prêt ?
On évoque 50 000 € sur 10 ans mais à négocier avec une banque après analyse des comptes et du montant de l'absence de fonds propres au 31 décembre 2017.

L'Assemblée passe donc à ce vote :

Vote pour un prêt à partir de 2018 de restructuration avec mandat de l'Assemblée Générale au Comité Directeur du LOE :

pour 27 abstention 10 contre 1

On évoque aussi l'intérêt de faire une assemblée générale extraordinaire avec le plus de membres possibles en novembre 2017 car nous ne sommes mêmes pas plus de 40 à cette assemblée...

4) Perspective d'avenir pour la saison prochaine (2017/2018).

a) Équipes, tournois et cours

- L'équipe de Nationale 1 (fédérale 2) (pas de renfort). Frais hôtel, déplacement et nourriture remboursés encore dans cette équipe comme la Nationale 3 d'ailleurs.
- Dépenses/Investissement des équipes jeunes maintenues (deux Nationales 2 et une Nationale 3 jeunes).
- Dépenses/Investissement des équipes féminines, parité, Loubatiere, 2000. Analyse.
- Poursuite des cours Élite les vendredis de 18h à 20h avec Aurélien CRUT (2338 Elo).
- Nouveaux rythmes scolaires et cours les vendredis après-midi au LOE de 14h à 19h30.

- Poursuite des cours les mercredis de 14h à 17h (Sylvie LEROY-CREMILLIEU et Christophe LEROY) et samedis de 10h à 12h (Sylvie LEROY-CREMILLIEU, Alison FANTIN et Christophe LEROY).
- Toujours plus de 60 tournois par an sont organisés.

b) Pôles et structuration

Comme suite à la dernière Assemblée Générale quelques projections avaient été faites. En effet, considérant ces expériences vécues et fortement appréciées, notre Lyon Olympique Échecs, dont le cœur de métier est et reste la pratique du Jeu d'Échecs pour le plaisir ou/et pour la compétition, a présenté le projet d'organiser nos activités sous forme de Pôles d'activité.

Jean-Arnaud NIEPCERON, Secrétaire Général, lit le document nommant les Pôles du club :

Pôle Échecs et Compétitions : ce Pôle a pour objectif de renforcer la qualité et le nombre de joueurs d'Échecs du LOE dans l'esprit des valeurs du Noble Jeu ou la convivialité rythmera nos diverses compétitions (tournois du samedi, inter-clubs, championnat de Lyon, tournois internationaux).

Pôle Jumelages et International : le rayonnement à l'international est inhérent à la pratique du Jeu d'Échecs avec déjà, par exemple, la naissance de la FIDE en France dès 1924...

L'échange de jeunes européens portés par un élan et une passion (Accueil des enfants de Francfort), l'amitié échiquéenne forgée par les rencontres Leipzig-Lyon, Turin-Lyon, Barcelone-Lyon, Marrakech-Lyon et bientôt Canton-Lyon.

Pôle Social et Éducatif du Jeu d'Échecs (PSEJE) : déjà très avancé, ce Pôle intervient dans les Institutions pour Handicapés, dans les Maisons d'Arrêt, dans la formation de nos animateurs et les membres d'autres clubs portant les valeurs de développement personnel dans le cadre d'actions collectives, avec de vrais partenaires intéressés.

Pôle Histoire et Culture : de nombreuses manifestations ont été organisées sous forme d'animations de quartier, de fêtes... On se rappelle encore de notre fameuse partie d'Échecs humaine aux 40 acteurs que nous renouvelons chaque année en mai sur la place des Terreaux et Bellecour avec la relance par nos soins du Pennonage de Lyon 9ème via le Comité des Fêtes de la ville de Lyon !

Enfin l'Histoire des Échecs à Lyon débutant en 1842 (juste avant les chefs d'œuvre : "les contemplations" et "la légende des siècles" : l'un cherchant la connaissance de soi, l'autre se dressant, par son titre évocateur, comme une synthèse de l'épopée de l'histoire Humaine) se retrouvera bientôt dans nos murs du LOE via une exposition permanente étalée, de la cave au grenier, sur plus de 200 mètres carrés... A suivre..

Pôle Animations : nos animateurs interviennent à divers titres, dans divers lieux comme les écoles, les associations, les animations de quartier, les semaines thématiques (Seniors,

Handicap, Santé, Féminin...).

La restructuration de ce Pôle doit nous donner les atouts nécessaires pour couvrir toutes les demandes insatisfaites, l'organisation de cette force d'animation permettra des recettes et un partage équitable entre des actions bénévoles et des actions rétribuées, dans l'intérêt du club comme de ses membres.

Aussi, chères adhérentes, chers adhérents, nous vous sollicitons en fonction de votre parcours, de vos affinités, de votre temps disponible, pour participer à la vie de ces Pôles d'activité et pour les plus actifs et intéressés à prendre une part de responsabilité accrue.

5) Cooptage de 3 personnes au Comité Directeur : validation par l'Assemblée Générale du cooptage de Messieurs Bernard SIRET, Nicolas FAYEL et Philippe BRON en renfort des 6 autres personnes déjà élues (il faut 9 membres au Comité Directeur). Vote de l'Assemblée Générale.

Des adhérents dont le Président POPELER sont déçus de l'absence complète de parents au Comité Directeur et même à cette Assemblée.

Il est décidé d'appeler Philippe BRON pour qu'il se retire sa candidature. Il a été Secrétaire durant plus de 10 ans et un grand bénévole durant 15 ans. On l'appelle de suite et il est d'accord si on trouve quelqu'un de suite pour bien rester à 9 membres dans le Comité Directeur comme il est indiqué dans nos statuts !

Un autre membre du Comité Directeur appelle un Parent, engagé, qui habite dans le 9ème et proche du club /cela fera un Comité Directeur plus cohérent : Monsieur Messaoud BENYAHIA.

Il est de coutume de voter ces nominations à bulletins secrets mais l'Assemblée refuse à l'unanimité. On passe donc on vote de ces 3 personnes cooptées.

Vote du Comité Directeur et donc des 3 nouveaux :					
pour	38	abstention	0	contre	0

Le Comité Directeur devient dont celui-ci :

Président :

Monsieur Xavier POPELER
44 rue Pierre Brunier 69300 CALUIRE et CUIRE
Tél. 07 28 13 68 57
xpopeler@hotmail.com
Né le 17/08/1976
Profession : Animateur et Secrétaire en EHPAD /
foyer logement

Trésorier : Monsieur Lionel BUDACI
8 rue Richan 69004 LYON
Tél. 06 17 76 20 02
liobudaci@laposte.net
Né le 17/09/1984
Profession : Animateur Socio-Culturel

Secrétaire : Monsieur Jean-Arnaud NIEPCERON
39 rue Jean-Claude Vivant 69100
VILLEURBANNE
Tél. 04 78 52 93 33 - 06 27 41 01 26
Né le 22/04/1997
Profession : Étudiant en Gestion d'Entreprises

SUITE COMITE D'ADMINISTRATION

Chargé de Mission : Monsieur Arnaud HARISLUR
4 rue Pauline Jaricot 69005 LYON
Tél. 06 68 59 41 85
aharislur@yahoo.fr
Né le 8/10/1959
Profession : Agent EDF

Responsable des animations extérieures : Monsieur Julien ZIMMER
10, rue Ernest Renan 69007 LYON
Tél. 06 15 40 61 50
juz69007@aol.com
Né le 5/1/1980
Profession : Animateur Socio-Culturel

Responsable International : Monsieur Armand OTARI
352 route de Genas 69500 BRON
Tél. 06 65 01 79 93
otariarmand@yahoo.fr
Né le 08/06/1982
Profession : Enseignant

Responsable Handicap : Monsieur Nicolas FAYEL
4 rue Richelieu 69100 VILLEURBANNE
Tél. 06 81 38 57 29
nicolasfayel@gmail.com
Né le 05/12/1992
Profession : Etudiant

Représentant des Parents et Responsable Historique et Culture des échecs Lyonnais : Monsieur Messaoud BENYAHIA
19 rue Saint Pierre de Vaise 69009 LYON
Tél. 06 79 19 20 26
mess.beny@gmail.com
Né le 20/10/1976
Profession : Technicien de production

Chargé de mission

Monsieur Bernard SIRET
1 rue Josiane Duclos
69200 VENISSIEUX
Tél. 06 12 47 14 36
siretb@free.fr
Né le 21/08/1955
Profession : Ingénieur

6) Vote des cotisations 2017/2018 et autres prestations du club (inchangées).

Le Comité Directeur propose le maintien des coûts actuels :

- Cotisation adulte avec licence B 160 €
- Cotisation adulte avec licence A 180 €
- Cotisation adulte avec cours et licence 270 €
- Cotisation jeune avec licence 160 €
- Cotisation jeune avec cours et licence 220 €
- Membre donateur à partir de 300 €
- Membre bienfaiteur à partir de 400 €

Plusieurs membres de l'Assemblée veulent augmenter les cotisations. Il n'y a pas de consensus, on passe au vote : pour une augmentation 6 / abstention 5 / contre une augmentation 27

7) Vote des budgets

a) Vote/confirmation du budget prévisionnel 2017 d'environ 178 000 € contre 192 600 € en 2016.

En 2017, au niveau des recettes il faut compter sur une baisse d'environ 15 000 € avec :

- la disparition de subventions de l'État (CNDS ou/et celles liées à l'Accompagnement Éducatif/collèges),
- la fin du soutien de notre Députée Mme Gilda HOBERT qui nous avait aidés à hauteur de 9 000 € pour notre « Pôle International et Jumelages » (subvention exceptionnelle d'une année).
- la disparition de la subvention de la Métropole de Lyon,
- la baisse des subventions de la région Auvergne Rhône-Alpes.
- location d'un nouveau photocopieur début 2017 et vente du précédent (6 ans et demi, vendu 1 200 € à la société Fac Similé Canon. Baisse du coût des copies).
- fin des travaux de notre Commissaire aux comptes après l'étude de 6 années d'exercice soit une économie de 3 000 € en 2016 et les années à suivre.

Le reliquat des charges locatives du Vieux Lyon à hauteur de 7 000 € (impayées de 2012 à 2014) a été versé en avril 2017 à la trésorerie municipale de la ville de Lyon en 4 chèques de 1 750 €. Ils seront encaissés dans un délai très court de fin juillet au 30 octobre 2017. **Aussi si certains adhérents peuvent déjà régler leur cotisation de 2017/2018 dès ce mois de mai, nous vous en serions gré, lance le Président !**

Notons par ailleurs que la ville de Lyon envisage un maintien de la subvention 2018 (42 000 € en 2017).

On souligne l'ensemble des personnes qui gravitent autour du club au niveau de son personnel :

LISTE des SALARIÉS, CONSULTANTS et AUTO-ENTREPRENEURS au 31 août 2017
23 personnes qui représentent 5,5 équivalent temps plein annuel

Contrats à durée indéterminée (CDI)

NOM Prénom	Nombre d'heures semaine	Intitulé du poste	Heures directes LOE	Heures extérieures LOE	Heures hors LOE
LEROY-CREMILLIEU Sylvie	24	Animatrice cours et stages	10	14	Non connu
GAZEL Arthur (CDD emploi d'Avenir 3 ans / fin novembre 2018)	35	Communication informatique Développement Handicap et Formation (salarié PSEJE / Convention LOE/PSEJE / 7 000 € annuellement)	15 heures semaine	0	20 heures PSEJE
TOTAL	59	LOE 1,5 équivalent temps plein annuel	25	14	

Contrats à durée déterminée (CDD)

NOM Prénom	Nombre d'heures Annuellement	Intitulé du poste	Date de fin du contrat	Heures LOE	Heures extérieures LOE
JOURDAIN-MONIN Patrick	280	Animateur camps de vacances	31 août 2017	280	Non connu
BUSHIJO Sophie	280	Animatrice camps de vacances	31 août 2017	280	Non connu
DUBOIS Jackie	280	Animateur camps de vacances	31 août 2017	280	Non connu
LAFURIE Pierre	280	Animateur camps de vacances	31 août 2017	280	Non connu
FOREST Jérôme	140	Animateur camps de vacances	31 août 2017	140	Non connu

FAYEL Nicolas	140	Animateur camps de vacances	31 août 2017	140	Non connu
VURPAS Fanny	140	Animatrice camps de vacances	31 août 2017	140	Non connu
TOTAL	1 540	1 équivalent temps plein annuel		1 540	

Services Civiques (Période de 6 à 9 mois).

NOM Prénom	Volume annuel des missions	Intitulé des missions	Date de fin du contrat	Heures directes LOE
MARTINS GOMES Marina	936	Missions diverses	18 mai 2017	24
CASLANI Anthony	936	Missions diverses	23 juin 2017	24
PERDRIX Léonard	936	Missions diverses	23 juin 2017	14 (en partenariat avec le Lyon 64)
CALZADO CUQUERELLA Kim	936	Missions diverses	30 mai 2018	24
En attente d'un 2 ^{ème} Candidat pour novembre 2017	936	Missions diverses		24
TOTAL	2 808	1,5 équivalent temps plein annuel		110

A noter que le club LOE collabore avec 2 établissements scolaires et des stagiaires (BTS assistants manager ou/et Bac Pro) pour un volume annuel de 1 200 heures.

Consultants, professions libérales, etc.

NOM Prénom	Volume annuel des missions	Intitulé des missions	Heures directes LOE	Heures extérieures dans autres établissements
LEROY Christophe	1 150	Consultant Directeur Technique	Missions diverses	4,5 mois
BENITAH Yohan	140	Joueur et Entraîneur		Non connues

FANTIN Alison	140	Animatrice		Non connues
PIHOUEE Jean-Louis	140	Animateur		Non connues
FANTIN Ludwig	140	Entraîneur		Non connues
ABBALLE Raphaël	60	Animateur		Non connues
MEINSOHN Pierre	60	Entraîneur		Non connues
TOTAL	1 830	1 équivalent temps plein annuel		

Arbitres

NOM Prénom	Volume annuel des missions	Intitulé des missions	Heures directes LOE	Heures extérieures dans autres établissements
BUDACI Lionel	420	Arbitrage		Non connues
BONNET DE JACQUEMET Romain	280	Arbitrage		Non connues
TOTAL	700	0,3 équivalent temps plein annuel		

b) Vote du budget prévisionnel 2018 d'environ 178 000 € comme celui de 2017.

L'Assemblée n'a pas de question sur le budget prévisionnel 2018 et on passe directement au vote :

pour	33	abstention	5	contre	0
-------------	-----------	-------------------	----------	---------------	----------

8) Facilité de caisse autorisée par l'Assemblée (transformée à présent en affacturage soit une avance de subvention accordée par notre banque).

Ainsi du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 vote de l'Assemblée pour une avance sur subvention d'environ 50 % de la somme totale accordée par la ville de Lyon (42 000 € soit une avance d'environ 21 000 €). Vote à faire aussi pour 2018.

Ce dispositif fonctionne si la totalité des dettes de charges sociales (principalement l'URSSAF) est acquittée par notre association, il élimine par ailleurs tout découvert intempestif.

L'Assemblée n'a pas de question sur ce point et passe directement au vote pour l'affacturage 2017 :

pour	33	abstention	4	contre	1
-------------	-----------	-------------------	----------	---------------	----------

L'Assemblée n'a pas de question sur ce point et passe directement au vote pour l'affacturage 2018 :

pour	33	abstention	4	contre	1
-------------	-----------	-------------------	----------	---------------	----------

9) Pot de l'amitié.

Il n'y a pas d'autres questions, il n'y a pas d'autres points à l'ordre du jour et l'Assemblée se termine à 21h30 par le pot de l'Amitié.

A Lyon le 15 septembre 2017

**Le Président
Xavier POPELER**

**Le Secrétaire
Jean-Arnaud NIEPCERON**

**Le Trésorier
Lionel BUDACI**